

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Patrick LEVET, adjoint M MATTEO RIGNANESE adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, Mme Catherine FLAMAND, Mme Renée ANDRE, M. Pascal PERREAUD, Mme Fabienne CONVERT, Mme Mathilde MIGNOT, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND, Daniel CROISY

Le compte rendu du 14 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Fabienne CONVERT

URBANISME

Dossier PA « les AYES » : Le permis d'aménager des AYES a été déposé en mairie le 11.07.2018. Le projet respecte les principes d'aménagement prévus au dossier des opérations d'aménagements programmés du PLU.

Les consultations sont en cours.

Permis de construire M. CRETIN Pierre – travaux sur construction existante. Le dossier a été envoyé à la CA3B pour instruction et au Pôle territorial de Ceyzériat pour avis.

VOIRIE programme 2018 – Point sur les travaux

Les travaux prévus ont été exécutés par EUROVIA à 80 %. Restent à réaliser :

- Du 30 juillet au 10 Août 2018 : la réfection du parvis de la mairie en béton désactivé
- Courant septembre : le revêtement en sable chaulé du cheminement piéton voie communale de l'Alagnier.
- La signalisation horizontale n'est pas terminée. Reste les bandes de peinture à réaliser au milieu des îlots ainsi que le cédez le passage chemin du Petit Plan et la place de parking PMR au terrain de sport.

BATIMENT ROSEPOMMIER : suivi du chantier

Le bâtiment sera couvert le 3.8.2018 au plus tard. A ce jour, les délais sont tenus et les travaux se déroulent normalement.

ETUDE AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :

Un courrier a été envoyé le 16.7.2018 à Mme SELVA du CAUE contenant les éléments retenus par la commission pour l'aménagement de la place de l'église. Un rendez-vous est prévu avec Mme SELVA en mairie le 23 Août à 9 h pour présentation de l'esquisse correspondante.

REHABILITATION DES LAVOIRS

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de la DDT du 3.7.2018 qui n'appelle pas d'observation au titre de la police de l'eau. Afin de réhabiliter les lavoirs une consultation sera lancée auprès d'entreprises charpentiers couvreurs avant le 1.10.2018 coût estimé des travaux à environ 20 000 € HT (sans volige, chenaux et toile plastique) par la commission bâtiments.

Au niveau urbanisme il n'y a pas nécessité de déposer de demande. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de faire appel à un coordinateur SPS.

PLAN D'EAU : règlement

Les panneaux d'interdiction de baignade ont été posés. Un règlement a été préparé et sera affiché prochainement. Le plan d'eau étant situé sur la commune de Jasseron, celle-ci préparera un arrêté interdisant la baignade.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : (FC La Vallière – ADMR)

Le Football club de La Vallière a fusionné avec d'autres clubs. Le football club prend le nom de « OSR », olympique Sud Revermont. 420 personnes sont inscrites au club dont 370 joueurs.

Subvention FC La Vallière : Le conseil municipal propose et décide d'attribuer la somme de 500 euros en tant que subvention pour l'année 2018 identique à celle allouée en 2017.

Subvention ADMR : Le conseil municipal propose et décide d'attribuer la somme de 600 euros en tant que subvention pour 2018 compte-tenu du nombre de personnes faisant appel à l'ADMR.

ONF : programme de coupes 2019

M RIGNANESE donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'ONF en forêt communale relevant du régime forestier.

CA3B : reprise de la ZAP

La commune a reçu un courrier de la CA3B concernant la création éventuelle de zones agricoles protégées sur St Just.

La CA3B va conventionner prochainement avec la chambre d'Agriculture pour finaliser le travail de création de ZAP ; la commune n'aura rien à payer l'enquête publique étant à la charge de l'Etat.

PLAN DESHERBAGE : suivi

M. RIGNANESE informe le conseil municipal de l'achat d'une désherbeuse pour un coût total de 3.330 euros TTC. Une subvention sera accordée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au taux de 80 % du montant HT.

ROCADE SUD-EST

Résultat des enquêtes de trafic concernant les voies utilisées par les usagers à la suite des travaux de construction de la rocade Sud Est de Bourg

M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des comptages effectués par le département de l'Ain et reçus en mairie.

- Chemin de la Torchère une moyenne de 2 178 véhicules/jour dans les 2 sens dont 2112 véhicules légers et 66 poids lourds.
- Rosepommier : Dans les deux sens 878 véhicules/jour dont 848 VL et 30 PL/jour.
- Chemin de la Bretette dans les deux sens : 98 Véhicules/jour dont 96 VL/jour et 2 PL/jour
- Chemin de Pombeau dans les deux sens : 468 véhicules/jour dont 452 VL/jour et 16 PL/jour.

Dans la traversée du hameau de Pombeau (commune de Montagnat) la chaussée est étroite (2.80 m à 3.00 m) et le tracé sinueux.

A plusieurs reprises les camions ont détérioré des clôtures et même percuté un support béton de lignes électriques. Aussi les Maires des deux communes ont demandé au département de l'Ain de mettre en place des portiques avec clefs de hauteur de 2.50 m empêchant le passage des Poids Lourds.

Ces portiques seront installés sur la RD 23 (commune de Montagnat) et les voies communales de la Bretette et de Rosepommier (commune de ST Just).

Des panneaux de pré-informations des usagers seront également mis en place par le Département.

Les clés seront gérées par les mairies des deux communes (livraisons). D'autres seront remises aux usagers empruntant régulièrement la voie communale de Pombeau. (ex agriculteurs du secteur) aux services de secours (pompiers) à charge pour eux d'ouvrir et de fermer les portiques sous leur responsabilité.

ECOLE

Mme MARIE indique que les effectifs sont stables. Deux nouvelles enseignantes arriveront à la rentrée scolaire. Mme CHABAL Edith, directrice d'école qui enseignera aux CP-CE1 et Mme BLATRIX nouvelle institutrice qui enseignera aux élèves de CE2-CM1-CM2

Mme Elisabeth TEIXEIRA adjoint d'animation en congés maternité revient à la rentrée de septembre 2018.

CONVENTION PARTICIPATION CITOYENNE

Les conventions participation citoyenne concernant la commune de ST JUST a été validée par M le Préfet et le Procureur de la République.

Plusieurs dates ont été proposées par les services de gendarmerie pour procéder à la signature officielle du protocole. La cérémonie se tiendra à la salle des fêtes de ST JUST ; dates possibles : le 10.09.2018, le 21.09.2018, le 28.09.2018.

TOILETTES PMR

Les travaux commenceront le 6 Août 2018 par l'entreprise FARGEOT et seront terminés pour fin Août début Septembre.

ANIMAUX ERRANTS

Le service de fourrière animale proposé par la CA3B concerne la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Pour tous renseignements concernant la divagation des animaux contacter la mairie.

Prochain conseil municipal le 27 septembre à 20 h.